

# Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal de Saint Antonin-sur-Bayon

du jeudi 18 juin 2020

Le Conseil municipal se réunit à 17h, sur convocation du maire en date du 12 juin 2020, avec l'ordre du jour suivant :

- 1- Compte administratif et compte de gestion 2019 ;
- 2- Affectation des résultats ;
- 3- Taux d'imposition 2020 ;
- 4- Budget primitif 2020;
- 5- Subventions attribuées ;
- 6- Demande de subventions 2020 (travaux d'investissement)
- 7- Application du Régime Forestier à la parcelle AD1
- 8- Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), application du décret daté « du 27/02/2020 relatif au cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

Questions diverses:

- Sécurité

**Sont présents :** M. Joseph ANDREANI, M. Christian DELAVET, Mlle Catherine DUPERREY, M. Michel FAURE, Mme Véronique MICHEL, M. Claude PECOUT, Mme Marie-Anne PERSONNIC, Mme Barbara ROBION, M. Eric SANCHEZ, M. Richard WILLEMS.

Il a été demandé à Mme Pascale BOURRELLY, Attachée, de participer à cette réunion pour la présentation des comptes et budgets dont elle a assuré la préparation et pour donner toutes les explications utiles au conseil.

M. François TEISSIER, Trésorier Municipal, responsable de la Trésorerie de Trets, assiste à cette séance suite à l'invitation qui lui a été adressée.

Le quorum étant atteint, le Maire, Christian DELAVET, ouvre la séance à 17h.

Marie-Anne PERSONNIC est désignée comme secrétaire de séance.

## Délibérations

### 1. Compte administratif et compte de gestion 2019

A la demande du Maire, Pascale BOURRELLY présente ces comptes.

#### Information préliminaire :

*Le compte administratif et le budget comportent des **opérations d'ordre** dont les montants importants peuvent interpeller. Ces opérations ne donnent lieu à aucun décaissement et encaissement ; les transferts s'effectuent d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section. Elles permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la collectivité (amortissement par exemple) sans avoir de conséquences sur*

la trésorerie. Pour une approche simplifiée, on peut se référer seulement aux **opérations réelles** qui donnent lieu à des mouvements de trésorerie

### Compte Administratif - Vue d'ensemble

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Réalisations de l'exercice	79 055,12	47 830,44	193 359,27	403 095,45	272 414,39	450 925,89
Résultat de l'exercice	-31 224,68			209 736,18		178 511,50
Reports de l'exercice N-1		11 881,85		1 882 989,68		1 894 871,53
Résultats de clôture	-19 342,83			2 092 725,86		2 073 383,03
Restes à réaliser RAR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	-19 343,13			2 092 725,86		2 073 383,03

Il n'y a pas de restes à réaliser (opérations d'investissement dont le paiement complet n'a pu se faire avant la fin de l'année) sur l'exercice 2018.

**Le montant des excédents est de 2 073 383,03 €**

#### A - Section de fonctionnement – Dépenses (en €)

Chap	Libellé	Montant	%
011	Charges à caractère général	54 420,51	28,28
012	Charges de personnel et frais	108 630,16	56,45
014	Atténuations de produits	9 087,00	4,72
65	Autres charges de gestion courante	20 287,48	10,54
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>192 425,15</b>	100,00
66	Charges financières	24,55	
67	Charges exceptionnelles		
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>192 449,70</b>	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	909,57	
	<b>Total</b>	<b>193359,27</b>	

A titre de comparaison sur **les dépenses réelles** :

- Budget primitif de fonctionnement 2019 : 278 559,00
- Dépenses de fonctionnement 2018 : 214 534,13

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 9,87 % par rapport à celles de l'exercice précédent, du fait principalement de la baisse des charges à caractère général, passées de 78 7118,13 € à 54 420,51 €, les charges de personnel et les autres charges de gestion courante évoluant peu.

#### A - Section de fonctionnement – Recettes (en €)

Chap	Libellé	Montant	%
013	Atténuation des charges	2 592,55	0,64
070	Produits de service, du domaine et ventes	7 058,47	1,75
073	Impôts et taxes	377 601,74	93,68
074	Dotations et participations	890,73	0,22
075	Autres produits de gestion courante	14 418,87	3,58
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>402 562,36</b>	
076	Produits financiers	6,35	0,00

077	Produits exceptionnels	526,74	0,13
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>403 095,45</b>	<b>100,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert	0,00	
	<b>Total</b>	<b>403 095,45</b>	

A titre de comparaison sur les recettes réelles:

- Budget primitif de fonctionnement 2019 : 404 837,00
- Recettes de fonctionnement 2018 : 558 576,28

Les recettes de fonctionnement de 2018 comportaient une recette exceptionnelle de 147 121,11 € (décision de justice –affaire Etat/Laucagne).

L'Attribution de Compensation AC, versée par la Métropole, est stable ainsi que la dotation du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources).

Venant de l'Etat, il n'y a plus Dotation Globale de Fonctionnement mais un prélèvement au titre de la contribution au redressement des finances publiques de 8 385 €.

Evolution de ces dotations :

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>DSC</b>		51094	251094	251094	10087	22482	0			
<b>AC</b>	96733	45030	45030	45030	296124	296124	296124	296124	289857	289737
<b>DGF</b>	16819	16845	16937	16452	12574	4192	1340			7931
<b>FNGIR</b>		7934	7934	7934	7934	7934	7934	7934	7925	7931

### Résultat de la section de fonctionnement, hors reports

Résultat de l'exercice en fonctionnement	209 736,18 €
A titre de comparaison :	
Pour l'exercice 2018 sans produits exceptionnels	195 484,96 €
Pour l'exercice 2017 :	198 101,49 €

<b>B - Section d'investissement</b>	<b>Dépenses (€)</b>
20 Immobilisations incorporelles (Op 000)	1 434,00
21 Immobilisations corporelles (Op 000)	18 660,00
Opération d'équipement 19	50 991,96
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>71 085,96</b>
Dotations, fonds divers et réserves	0,00
016 Emprunts et dettes assimilées	1 035,56
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 035,56</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>72 121,52</b>
040 Opérations d'ordre de transfert	0,00
041 Opérations patrimoniales	6 933,60
Total des opérations d'ordre de l'exercice	6 933,60
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>79 055,12</b>

<b>B - Section d'investissement</b>	<b>Recettes (€)</b>
13 Subvention d'équipement	23 682,40
10 Dotations, fonds divers, réserves	16 304,87
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>39 987,27</b>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	909,87
041 Opérations patrimoniales	6 933,60
Total des recettes d'ordre de l'exercice	7 843,17
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>47 830,44</b>

### Résultat de la section d'investissement hors reports

Résultat de l'exercice en investissement	- 31 224,68 €
Pour mémoire, résultat de l'exercice 2018	- 56 212,50 €

## Résultat annuel global Fonctionnement et Investissement : 190 393,35 E

### Etat de la dette :

- Emprunt et dette au 31/12/2019 :  
Total capital restant dû : 1 035,56 €. Intérêts annuels : 24,55 €.

L'analyse réalisée sur le fonctionnement, entre 2009 et 2019 (voir tableaux ci-après) montre que :

- Les dépenses réelles de fonctionnement, dont la plus grande part (de l'ordre de la moitié) est constituée des dépenses de personnel, sont plutôt stables par type et globalement ;
- Les recettes de fonctionnement ont doublé à partir de 2012; à cause principalement de l'augmentation des dotations (AC et DSC) versée par la CPA puis par la Métropole (+ 200 à 220 k€ environ) ;
- Les transferts de compétences et des charges correspondantes à la Métropole ont peu impacté la dotation de compensation (- 6 267 € en 2018, -).

Voir tableau suivant : évolution des recettes et dépenses de fonctionnement de 2008 à 2019.

Les dépenses d'investissement sont à un niveau peu élevé (72 121,52 € de dépenses réelles) Il n'y a pas eu de gros travaux sur l'exercice à cause, d'une part du contexte d'incertitude pesant sur l'exercice des grandes compétences (voirie, eau et assainissement, urbanisme, DECI,...), d'autre part du délai d'étude des projets en cours (cimetière, rue du Bayon, escalier mairie).

**Malgré des investissements importants aux cours des dernières années, la trésorerie est devenue très confortable (2 073 k€). La dette est très faible.**

Le Conseil Municipal examine ensuite le compte de gestion établi par le receveur municipal, Trésorier de Trets. Il constate que les résultats d'exécution du budget principal et les résultats budgétaires de l'exercice 2019 sont conformes au compte administratif. Ce compte n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2019.*

*En l'absence du maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif à l'unanimité, chapitre par chapitre, et opération par opération pour ce qui concerne l'investissement.*

Les comptes complets et détaillés sont disponibles au secrétariat de mairie.

## **2. Affectation des résultats :**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2019 du budget principal statue sur l'affectation des résultats.

Il constate que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 2 092 725,86 € ;
- un déficit cumulé d'investissement de 19 342,83 €.

*Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :*

- *d'affecter 2 073 383,03 € en section de fonctionnement recettes au 002 (résultat reporté) sur le budget 2020 ;*
- *d'affecter 19 342,83 € en section d'investissement dépenses au 001 (résultat reporté) sur le budget 202 ;*
- *d'affecter 19 342,83 € en section d'investissement recettes au 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) sur le budget 2020.*

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap	Libellé	2009	2010	2011	2011	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
011	Charges à caractère général	54668,94	55632,65	67380,00	53799,74	52941,87	70985,21	63098,13	78923,90	71456,55	69790,04	78778,13	54420,51	
012	Charges personnel et frais assim	82518,10	79932,47	86250,00	80855,23	84706,15	89566,2	93391,01	95792,98	98243,38	101262,79	105820,93	108630,16	
014	Atténuation des produits					271,00	803,00	1365,00	3682,00	5651,00	8795,00	8898,00	9 087,00	
65	Autres charges gestion courante	30626,10	28228,86	30250,00	29789,45	28361,56	30878,1	30100,83	28788,13	29816,38	29939,05	20950,32	20 287,48	
	<b>Total dépenses gestion courante</b>	<b>167813,14</b>	<b>163793,98</b>	<b>183380,00</b>	<b>164444,42</b>	<b>166280,58</b>	<b>192232,51</b>	<b>187954,07</b>	<b>207187,01</b>	<b>205167,31</b>	<b>209786,88</b>	<b>214447,38</b>	<b>192425,15</b>	
66	Charges financières	1631,04	1352,29	1158,00	1057,77	781,98	512,57	310,32	258,22	203,68	146,57	86,75	24,35	
022	Dépenses imprévues	00,00	00,00	6000,00	00,00	85,20	00,00	00,00	00,00	00,00	00,00	00,00		
	<b>Total opérations réelles</b>	<b>169444,18</b>	<b>165146,27</b>	<b>191038,00</b>	<b>165502,19</b>	<b>167147,76</b>	<b>192745,08</b>	<b>188265,29</b>	<b>207445,23</b>	<b>205370,99</b>	<b>209933,45</b>	<b>214534,13</b>	<b>192449,70</b>	
042	Opérations ordre transfert sect	4430,07	4960,00	4542,00	4539,98	13862,58	135533,63	30807,43	43627,79	46492,92	54494,65	1436,08	909,57	
	<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>173874,25</b>	<b>170106,27</b>	<b>195580,00</b>	<b>170042,17</b>	<b>181010,34</b>	<b>328278,71</b>	<b>219072,72</b>	<b>251073,02</b>	<b>251863,91</b>	<b>264428,10</b>	<b>215970,21</b>	<b>193359,27</b>	

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap	Libellé	2009	2010	2011	2011	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
013	Atténuation de charges	243,00	480,99	250,00	123,15						110,00		0,00	2592,55
70	Produits de services, du domaine	20765,78	20565,33	23193,00	20987,5	25205,01	19564,5	21480,66	26326,03	37528,48	373963,00	377601,74	7058,47	
73	Impôts et taxes	158217,23	159108,91	166872,00	168469,41	373953,12	377758,12	391379,53	403677,07	381255,84	378883,41	13 029,00	890,73	
74	Dotations et participations	25115,28	25967,11	18037,00	22489,71	43512,17	17318,00	14027,16	5316,66	24602,06	11658,52	15 666,24	14418,87	
75	Autres produits d'activité	25398,75	21046,82	22000,00	19096,72	17353,72	19192,83	17693,97	16424,25	17106,45	449400,38	443661,81	411448,82	
	<b>Total gestion des services</b>	<b>229740,04</b>	<b>227169,16</b>	<b>230052,00</b>	<b>231166,49</b>	<b>460024,02</b>	<b>433779,82</b>	<b>442665,16</b>	<b>446898,64</b>	<b>449400,38</b>	<b>443661,81</b>	<b>411448,82</b>	<b>402562,36</b>	
76	Produits financiers	15,67	9,87	109,87	11,28	19,47	8,53	3,77	5,29	6,66	3,77	6,35	6,35	
77	Produits exceptionnels	233,65	600,00	1000	2702,03	600	1148,00	1732,88	444,50	147121,11	526,74	558576,28	403095,45	
	<b>Total opérations réelles</b>	<b>229989,36</b>	<b>227779,03</b>	<b>230352,00</b>	<b>232276,36</b>	<b>462737,33</b>	<b>434399,29</b>	<b>443821,69</b>	<b>448600,30</b>	<b>451137,03</b>	<b>444111,60</b>	<b>18417,99</b>	<b>0,00</b>	
042	Opérations ordre transfert sect	73,94	73,94	174,34	194,46	108954,00	13795,00	16832,85	462931,79	465433,96	467969,88	558576,28	403095,45	
	<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>230063,30</b>	<b>227852,97</b>	<b>230527,00</b>	<b>232450,70</b>	<b>462931,79</b>	<b>457617,49</b>	<b>543353,29</b>	<b>465433,96</b>	<b>467969,88</b>	<b>462529,59</b>	<b>558576,28</b>	<b>403095,45</b>	

**RESULTAT DE L'EXERCICE**

		56189,05	57746,70	34947,00	62408,53	281921,45	215074,58	238544,77	214360,94	216105,97	198101,49	286393,57	209736,18
--	--	----------	----------	----------	----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

### 3. Taux d'imposition 2020

Christian DELAVET indique que la recette provenant des impôts locaux approche 70 000 €. Compte tenu de cela et de la bonne situation financière de la Commune, une augmentation des taux d'imposition ne se justifie pas.

Il est proposé de maintenir les taux de fiscalité directe locale aux valeurs de 2019, à savoir :

Taxe d'habitation (TH)	9,10 %
Taxe foncière bâti (TFB)	8,98 %
Taxe foncière non bâti (TFNB)	30,19 %

*Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.*

### 4. Budget primitif 2020

#### *Vue d'ensemble :*

Section de fonctionnement.	Dépenses	Recettes
Crédits	790 355,00	402 191,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00
Résultat reporté (exercice N-1)		2 073 383,03
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>790 355,00</b>	<b>2 475 574,03</b>
<b>Section d'investissement</b>		
Dépenses	996 500,00	1 015 842,83
Reste à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00
Solde d'exécution investissement reporté	19342,23	0,00
<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>1 015 842,83</b>	<b>1 015 842,83</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1 806 197,83</b>	<b>3 491 416,86</b>

La section de fonctionnement est présentée en suréquilibre de 1 685 219,03 €.

La section d'investissement est présentée en équilibre.

Au total, le budget s'établit à 1 806 197,83 € en dépenses et 3 491 416,86 € en recettes, soit un excédent prévisionnel de 1 685 219,03 €.

Il n'y a plus de dette.

#### *Vote du budget :*

A1 - Section de fonctionnement – Dépenses (€)	Vote
011 Charges à caractère général	109 850,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	110 400,00
014 Atténuation des produits	9 185,00
65 Autres charges de gestion courantes	25 200,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>254 635,00</b>
66 Charges financières	100,00
67 Charges exceptionnelles	000,00
022 Dépenses imprévues	17 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>271 735,00</b>
023 Virement à la section investissement	518 101,00
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	519,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>518 620,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>790 355,00</b>

<b>A2 - Section de fonctionnement – Recettes (€)</b>	<b>Vote</b>
013 Atténuation de charges	0,00
70 Produits des Services du Domaine	7 213,00
73 Impôts et Taxes	377 917,00
74 Dotations et participations	1 155,00
75 Autres produits d'activités	<u>15 500,00</u>
<b>Total gestion des services</b>	<b>401 785,00</b>
76 Produits financiers	6,00
77 Produits exceptionnels	400,00
<b>Total opérations réelles</b>	<b>402 191,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>402 191,00</b>
Résultat reporté	2 073 383,03
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>2 475 574,03</b>

<b>B1 - Section d'investissement – Dépenses</b>	<b>Vote</b>
20 Immobilisations incorporelles	15 600,00
204 Subventions d'équipements versées	40 100,00
21 Immobilisations corporelles	133 300,00
Total des opérations d'équipement	<u>777 500,00</u>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>966 500,00</b>
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00
20 Dépenses imprévues	<u>30 000,00</u>
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>30 000,00</b>
Opérations pour compte de tiers	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>996 500,00</b>
041 Opérations patrimoniales	<u>0,00</u>
<b>Total dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>996 500,00</b>
<b>Solde d'exécution reporté ou anticipé</b>	<b>19 342,23</b>
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>1 015 842,83</b>

<b>B2 - Section d'investissement – Recettes.</b>	<b>Vote</b>
13 Subventions d'équipement	464 100,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>464 100,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	13 780,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	19 342,63
27 Autres immobilisations financières (TVA)	<u>0,00</u>
<b>Total des recettes financières</b>	<b>33 122,83</b>
Opérations pour compte de tiers	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>497 222,83</b>
021 Virement de section de fonctionnement	518 101,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	519,00
041 Opérations patrimoniales	<u>0,00</u>
<b>Total recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>518 620,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>1 015 842,83</b>
Résultat reporté	0,00
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>1 015 842,83</b>

### B3 - Section d'investissement – Equipement- Détail.

#### DETAIL DES OPERATIONS

<u>Opération n° 11 - Cimetière</u>	Montant TTC (€)
Travaux d'extension et d'amélioration du cimetière	545 000,00
Recettes affectées (subvention d'investissement)	250 000,00
Besoin de financement	295 000,00

<u>Opération n° 16 - Bâtiments communaux</u>	Montant (€)
Etude restauration église	11 300,00
Travaux consolidation mairie	65 000,00
Travaux consolidation menuiserie église	8 700,00
Etude et réfection retable église	10 400,00
Réfection toiture plancher tribune église	9 700,00
Amélioration énergétique bâtiment mairie	5 000,00
Amélioration énergétique bâtiment gîtes	5 000,00
Assistance technique désordre bâtiment mairie	2 500,00
<b>Total opération</b>	<b>117 600,00</b>
Recettes affectées (subvention d'investissement)	71 600,00
Besoin de financement	46 000,00

<u>Opération n° 19 – Aménagement</u>	Montant (€)
Etude vidéo-surveillance	10 000,00
Modification escalier mairie	27 000,00
Etude réfection rue du Bayon	5 000,00
Réfection rue du Bayon	60 000,00
Enfouissement réseau Orange Le Bouquet	12 900,00
<b>Total opération</b>	<b>114 900,00</b>
Recettes affectées (subventions d'investissement)	71 600,00
Besoin de financement	43 300,00

*Le budget primitif 2020 est commenté article par article puis adopté à l'unanimité, chapitre par chapitre, par le Conseil Municipal.*

Le budget complet et détaillé est disponible au secrétariat de mairie.

Le Conseil Municipal remercie vivement Pascale BOURRELLY pour la préparation des comptes et du budget, ainsi que pour la qualité de la présentation.

Il remercie également M. François TEISSIER, Trésorier Municipal, pour l'assistance qu'il apporte régulièrement et efficacement, avec son équipe, à la Commune. M. TEISSIER indique que c'est avec le plus grand plaisir qu'il assiste à cette réunion consacrée aux comptes et budget, lesquels sont excellents et tenus parfaitement : il n'y a jamais d'erreur sur les comptes de la commune de Saint-Antonin.

## **5. Subvention attribuée**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'attribution des subventions suivantes :

- 250 € à l'association des Sapeurs-pompiers humanitaires, à l'unanimité ;
- 250 € à l'Association Ressource, à l'unanimité ;
- 150 € à l'association ARTC SUD, à l'unanimité (don conforme au souhait exprimé par la famille de SAINT-LAURENT) ;
- 2000 € au Comité des fêtes de Saint-Antonin (Barbara ROBION ne prend pas part au vote).

## **6. Demandes de subventions 2020 (travaux d'investissement)**

### **➤ Acquisition de terrain**

La Commune a engagé un projet de requalification du hameau du Bouquet.

Le diagnostic stratégique du site en mis en évidence de très gros enjeux en termes de salubrité publique et de sécurité. Le Bouquet en zone naturelle fortement exposée aux risques feux de forêt (NF1), avec une mauvaise défendabilité (accès étroit, pas de possibilité de retournement des moyens de secours, capacité des hydrants incertaine).

La réorganisation de centre du hameau du Bouquet est une priorité et la Commune doit engager des démarches pour disposer du foncier nécessaire au déploiement des infrastructures et des équipements indispensables. Elle a mis en réserve le terrain situé au Bouquet, parcelle AM 187, d'une superficie de 3855 m<sup>2</sup>.

Le propriétaire de ce terrain a été contacté et il est disposé à vendre à la Commune au prix qui lui a été proposé après expertise foncière. La valeur vénale de la parcelle AM 187 est estimée par l'Expert Foncier à 38 550 € (3.855 m<sup>2</sup> à 10,00 €/m<sup>2</sup>). Les frais d'acte sont estimés à 2500 €. Le coût prévisionnel de l'opération est arrondi à 42 500 €.

Plan de financement :

Conseil Département des Bouches du Rhône	50%
Conseil Régional PACA	20%
Commune	30%

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'acquisition de la parcelle n°187, section AM ;
- Autorise le Maire à signer les documents contractuels, et à solliciter du Conseil Départemental des Bouches du Rhône une subvention dans le cadre du dispositif « Acquisition de réserves foncières situées en zone agricole naturelle ou agricole ».et du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur une subvention dans le cadre du dispositif « Fonds Régional d'Aménagement du Territoire ».

## **7. Application du Régime Forestier à la parcelle AD1**

La Commune est propriétaire d'une parcelle de terrain naturel boisé, attenante à la forêt communale. Afin d'en assurer la gestion, l'entretien et la conservation, conformément à l'article L214-3 du code forestier, il est souhaitable de soumettre au régime forestier cette parcelle portant les références cadastrales suivantes :

COMMUNE	SECTION	PARCELLE	LIEU-DIT	CONTENANCE		
				HA	A	CA
ST ANTONIN S/BAYON	AD	1	LA BUGADIÈRE	1	96	80

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le principe de l'actualisation de l'assiette foncière de la forêt communale et demande l'application du régime forestier sur la parcelle cadastrale désignée ci-dessus ; cette actualisation de l'assiette foncière portant la surface de la forêt communale relevant du régime forestier à 252 ha 61 a 23 ca ;
- Demande à l'O.N.F de constituer le dossier d'application du régime forestier qui sera présenté à l'approbation de Monsieur le Préfet de Bouches-du-Rhône ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

**8. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), application du décret daté du 27/02/2020 relatif au cadre d'emploi des techniciens territoriaux.**

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a instauré un nouveau régime indemnitaire applicable à l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat au plus tard à compter du 1er janvier 2017 et transposable à la fonction publique territoriale.

Ce nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est composé de deux parties :

- d'une part, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise des critères professionnels et, d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle,
- d'autre part, le complément indemnitaire annuel (C.I.A) directement lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent.

Ce nouveau régime indemnitaire a vocation à remplacer, progressivement, tous les autres régimes indemnitaires et notamment la prime de fonctions et de résultats qui est abrogée depuis le 1er janvier 2016.

L'I.F.S.E. et le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) sont exclusifs, par principe, de tout autre régime indemnitaire de même nature.

Les montants maxima (plafonds) sont alignés sur les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

*Le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'autoriser le Maire à appliquer ce nouveau régime indemnitaire, à attribuer l'I.F.S.E et le C.I.A et à fixer par arrêté le montant de l'attribution individuelle de l'I.F.S.E. et du C.I.A par agent.*

**Questions diverses:**

➤ **Sécurité**

Informations du Maire :

• ***Obligations légales de débroussaillage (OLD)***

Dans le compte rendu du précédent conseil, il est rappelé que le risque feux de forêt est toujours présent et que débroussailler autour des habitations, des équipements et des réseaux est une obligation.

Une action de sensibilisation et de conseil a été menée au Bouquet auprès de 8 propriétaires, principalement sur le Chemin des Restanques. L'action se poursuivra sur d'autres secteurs.

Quelques propriétaires ont été alertés par courrier sur la nécessité de débroussailler autour de l'habitation ou autour du chemin d'accès.

Le Préfet lancera à l'automne une campagne pour la mise en œuvre des OLD. La coercition fera partie des moyens déployés et des contrôles sont à prévoir.

- **Défense incendie**

Les citernes installées au village de Saint-Antonin, d'une capacité totale de 120 m<sup>3</sup> sont opérationnelles.

Une visite de terrain avec le nouveau chef du centre de secours de Trets est prévu d'ici l'été. Elle portera principalement sur les équipements de défense, le débroussaillage et les accès. Barbara ROBION évoque le problème de l'ouverture du massif pendant l'été. Il y a quelques années, le massif était fermé pendant la période estivale. Actuellement, il est le plus souvent ouvert, y compris certains jours où le risque de forêt est à priori élevé du fait des conditions météorologiques locales. Elle pose la question de la possibilité de retour à la pratique ancienne. Christian DELAVET indique qu'il fait remonter chaque année, en réunion Interservices feux de forêt en Préfecture, les écarts entre l'exposition au risque perçue localement par les habitants et l'exposition au risque déterminée quotidiennement pour le massif. Le niveau moyen d'exposition au risque à l'échelle d'un massif est déterminé le soir pour le lendemain à partir des valeurs de multiples paramètres (prévisions météorologiques, humidité des sols, état des végétaux...). Les décideurs s'appuient sur un modèle qui traite les informations fournies par des stations locales. Pour le massif Sainte-Victoire et Concors, les données proviennent de 2 stations, l'une située au nord, l'autre située aux environs de Trets. Saint-Antonin est entre les 2 et il arrive que la situation sur le plateau du Cengle soit singulière (vent plus fort, sécheresse plus prononcée par exemple).

Il y a possibilité de prendre un arrêté municipal de fermeture du massif, mais l'effet est très limité puisqu'il ne s'applique qu'au territoire communal et que l'accès au massif peut se faire par ailleurs. Pour l'instant, les communes voisines n'envisagent pas de prendre un tel arrêté, souvent pour des raisons d'ordre économique.

- **Gendarmerie**

La Brigade de Gendarmerie de Rousset a patrouillé très régulièrement durant le confinement, qui a été bien respecté.

Le déconfinement a donné lieu à une forte augmentation du site avec des comportements indisciplinés, ce qui a amené la Gendarmerie à renforcer son intervention.

Lors des week-ends prolongés de l'ascension et de la Pentecôte, de très nombreux automobilistes étaient très mal stationnés, empiétant sur la chaussée, rendant de ce fait difficile le croisement des véhicules, la circulation du bus de la ligne 110 a été compliquée ; les pompiers ont eu également des difficultés d'accès.

AU 16 juin, la Gendarmerie avait verbalisé 157 véhicules mal stationnés sur les communes de Beaurecueil et Saint-Antonin depuis le déconfinement.

Tous les samedis, la Brigade a le renfort de 2 réservistes qui patrouillent matin et après-midi principalement sur les parkings et sur le versant sud du site de la Sainte-Victoire.

Les dimanches et jours fériés, une patrouille dédiée au massif Sainte-Victoire opère le matin et l'après-midi.

La Brigade est renforcée ponctuellement, 1 à 2 fois par semaine, par une patrouille de 2 gardes à cheval du détachement permanent de la Garde Républicaine basée à Marseille.

Les patrouilles ont pour missions la prévention des vols à la roulotte sur les parking et sont en charge de faire respecter les règles de circulation et de stationnement, voire de verbaliser en cas d'abus.

La Brigade de Rousset était représentée aux cérémonies commémoratives du 16 juin et du 18 juin dernier.